

Nombre de membres
En exercice : 14

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre à 18 h 30 se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL-Maire.

Date de la convocation : 13/11/2023

Présents : Mmes Isabelle HOSTIN, Josette COCHE, Martine ASTRUC BORREGA, Géraldine ROCHETTE, Brigitte BOUCHE et Mrs Christophe PAL, Rémy BARRY, Bernard COMPTOUR, Paul PAGES, Corentin CHAMBREY, Sylvain ACHARD.

Procurat(s) : René BLANC à Paul PAGES, Thierry ARENDS à Christophe PAL, Isabelle RIEU à Rémy BARRY

Absent(s) non excusés/non représentés : /

Secrétaire de séance : Géraldine ROCHETTE

Objet : DISPOSITIF « PETITS DEJEUNERS » A L'ECOLE – année scolaire 2023/2024

Nomenclature | 8.1 Enseignement

Rapporteur | Rémy BARRY

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante le **dispositif « petits déjeuners à l'école »**, qui a été mis en place à l'école des Deux Fontaines du Monteil, sur l'année scolaire 2022/2023, sous l'impulsion du Ministère de l'Education Nationale Jeunesse et Sports pour répondre à un enjeu de santé publique.

Il s'inscrit dans le Programme National Nutrition Santé ; il s'agit concrètement d'une mesure de prévention destinée à lutter contre la pauvreté. La distribution de petits déjeuners à l'école, assortie d'un projet d'éducation à l'alimentation, doit en effet participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires. Considéré également comme un levier pour contribuer à l'apprentissage des comportements alimentaires favorables à la santé, ce dispositif se trouve aujourd'hui élargi et notre Commune est sollicitée pour devenir partie prenante ; mais pour être porteuse de ce dispositif « petits déjeuners » et l'accompagner, une signature de convention avec MENJS lui est soumise.

Il faut souligner que notre école des Deux Fontaines a intégré dans son projet d'école actuel et ses objectifs pédagogiques, celui d'une éducation à l'alimentation, au goût et à l'écocitoyenneté.

Cette éducation se donne pour finalité de tenir compte de toutes les dimensions du fait alimentaire : l'équilibre nutritionnel, les enjeux d'une alimentation durable et responsable en faisant appel aux circuits courts, l'éveil sensoriel, la découverte des aliments, le plaisir de vivre ensemble un moment convivial qui aide à la sociabilisation, la lutte contre le gaspillage alimentaire...

Face au succès de cette opération, les élèves ont exprimé le souhait que la Commune puisse reconduire les petits-déjeuners selon les mêmes modalités, soit 4 petits déjeuners à destination de 63 enfants.

Pour répondre à l'attente des élèves, le conseil municipal :

- **Autorise le Maire à signer une nouvelle convention de mise en œuvre du dispositif « Petits Déjeuners » avec le MNEJS, convention conclue pour l'année scolaire en cours 2023/2024,**
- **Prend acte qu'un forfait de 1.30 € par élève et par petit déjeuner sera versé à la Commune sous forme de subvention afin de contribuer à l'achat des denrées alimentaires consommées par les élèves.**
- **Décide que la distribution des petits déjeuners aura lieu durant le temps scolaire, chaque matin précédant une période de vacances scolaires et qu'elle bénéficiera aux enfants des 3 classes de l'Ecole des Deux Fontaines.**

Nombre de conseillers présents		11
Nombre de conseillers représentés		03
Nombre de suffrages exprimés		14
vote	ABSTENTIONS	00
	CONTRE	00
	POUR	14

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance
Géraldine ROCHETTE

Le Maire
Christophe PAL



